

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22/11/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

2021 DAE 307 Subvention d'investissement (625.000 euros) et convention avec Paris Habitat pour la rénovation et l'attractivité de plusieurs locaux destinés à accueillir des commerces de proximité.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 2 novembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention d'investissement à Paris Habitat pour la rénovation et l'attractivité de plusieurs locaux destinés à accueillir des commerces de proximité ;

Sur le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI, au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 625.000 euros est attribuée à Paris Habitat, bailleur de la Ville, dont le siège social est situé 21 bis rue Claude Bernard, 75253 Paris Cedex 05 (Paris Asso n° 183484).

Article 2 : La Maire de Paris est autorisée à signer avec Paris Habitat une convention dont le projet est joint à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris, de l'exercice 2021 et ultérieurs, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO